



DOSSIER

COLLECTE DES DÉCHETS : LE MÊME SERVICE POUR TOUS P. 9-14

L'AGGLO EN VERT

AGIR ENSEMBLE POUR LA BIODIVERSITÉ P. 24-25

L'ACTU EN BREF

P. 4 > 8



Une semaine au fil de l'eau

DOSSIER

P. 9 > 14



Collecte des déchets : le même service pour tous

L'ENTRETIEN

P. 15



Créer du lien pour une économie en bonne santé

À LA DÉCOUVERTE DE NOS COMMUNES

Nos agriculteurs se mobilisent pour la qualité de l'eau

P. 16 > 17

COM' À LA CAMPAGNE

P. 18



Label « PAT » pour notre alimentation

L'AGGLO AVANCE

P. 19 > 23

À la découverte de l'EuroAirport



L'AGGLO EN VERT

P. 24 > 25

Agir ensemble pour la biodiversité



L'AGGLO ET VOUS

P. 26 > 28

Uffheim, le village aux moulins



PORTRAIT

P. 29

Une nouvelle façon de consommer, avec le Groupe d'Achat Solidaire du Pays Rhénan (GASPR)



ON PARLE DE NOUS

P. 30

Nos publications les plus appréciées sur Instagram

NOTRE TERRITOIRE

P. 31

« Dans ce nouveau numéro de notre journal intercommunal « Mieux Ensemble », nous avons souhaité consacrer le dossier principal à la collecte et au traitement des déchets ménagers et vous expliquer les raisons et nécessités qui motivent les changements introduits depuis 2022.

Nul ne peut plus ignorer aujourd'hui que nos ressources ne sont pas inépuisables et que notre environnement subit de manière drastique les retombées de l'activité humaine et se détériore de plus en plus rapidement. Récupérer et recycler les déchets permet à la fois de nous prémunir contre diverses pollutions et de réemployer de nombreux matériaux.

Notre collectivité assure, comme nombre d'autres collectivités en France, cette mission, ô combien importante aujourd'hui, de collecte et de recyclage des déchets produits sur notre territoire.

Au quotidien, nous mettons tout en œuvre pour répondre à tous les impératifs légaux et réglementaires, prendre toutes les dispositions environnementales nécessaires et rationaliser notre activité afin de ne pas « trop » peser sur le porte-monnaie de nos usagers. Cet équilibre est subtil et aucune décision n'est prise sans concertations, échanges, ni études de différentes options et de leurs conséquences financières.

Nous mettons tout en œuvre pour répondre à tous les impératifs légaux

Je tiens également à rappeler que l'harmonisation du financement de l'enlèvement des déchets ménagers était une obligation légale et que nous avons décidé d'adopter la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sur tout le territoire en l'étendant au secteur Sundgau, en lieu et place de la redevance afin d'instaurer un système plus solidaire. Cette taxe était par ailleurs déjà payée par 88 % de notre population.

Avec l'introduction des nouveaux gestes de tri, nous nous mettons également en conformité avec la loi. L'objectif est de diminuer les ordures ménagères résiduelles, de récupérer un maximum de déchets afin de les recycler. Nous espérons ainsi nous inscrire dans un cercle plus vertueux qui nous permettra de préserver notre cadre de vie.

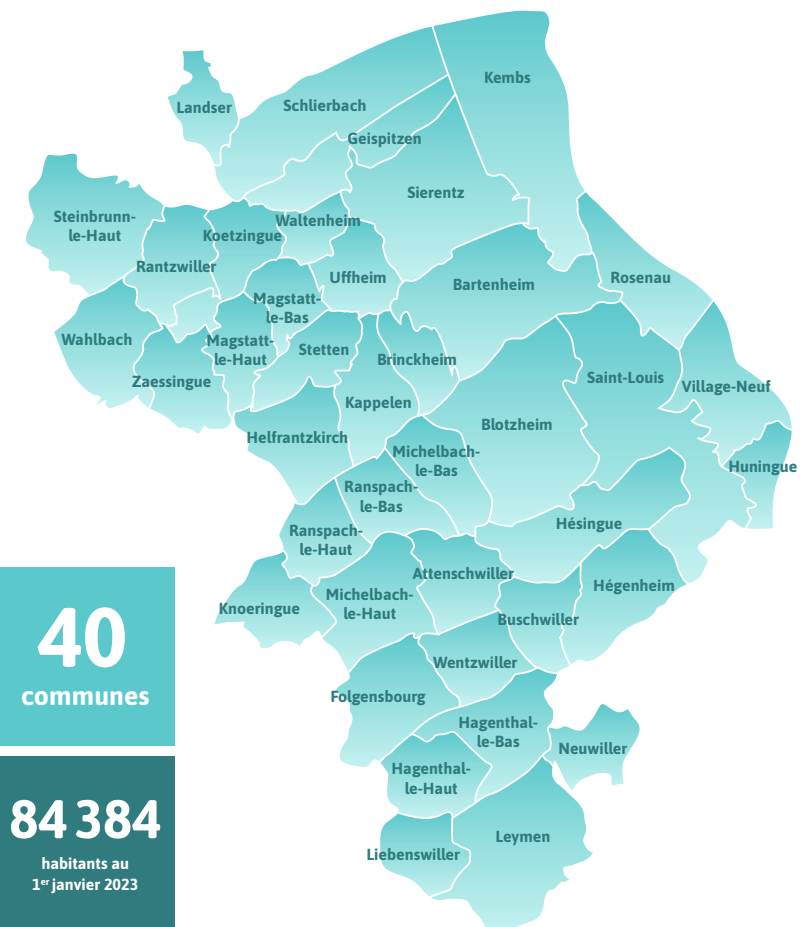
Nous accompagnons cette politique par de nouveaux aménagements comme l'installation de 40 nouveaux points d'apport volontaire dans les communes membres, la construction d'une nouvelle déchetterie et d'un espace ressource.

Pour finir, je tiens à rappeler que la meilleure manière de diminuer nos déchets est de ne pas en produire !

La sauvegarde de notre environnement est l'affaire de tous, vous pouvez compter sur nous, mais nous devons également pouvoir compter sur vous !

Je vous souhaite une très bonne lecture !

Jean-Marc DEICHTMANN
Président de Saint-Louis Agglomération



40
communes

84 384
habitants au
1^{er} janvier 2023

SAINT-LOUIS
AGGLOMÉRATION

UNE SEMAINE AU FIL DE L'EAU

D'où vient notre eau, comment arrive-t-elle à notre robinet, que devient-elle ensuite ? À l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars, Saint-Louis Agglomération vous invite à partir sur la piste de ce trésor !

Pour fêter cet événement, la Petite Camargue Alsacienne, Veolia (délégataire de service public) et Saint-Louis Agglomération s'associent et organisent ensemble la semaine de l'eau du 21 au 25 mars afin de mieux connaître ce bien précieux et d'en faire découvrir tous les secrets.

• **Mardi 21 mars** : projection du film *Aquarela - l'Odyssée de l'Eau*, médiathèque La Citadelle à Sierentz.

• **Mercredi 22 mars** : à la médiathèque de Sierentz :
- atelier sur le cycle de l'eau ;
- jeux, contes et comptines en alsacien.

• **Vendredi 24 mars** :
- atelier sur le cycle de l'eau pour le collège de Sierentz ;

- visite du sentier de la piste de l'eau au champ captant de Saint-Louis Neuweg ;
- projection de deux films documentaires : *Face aux changements* et *Sur le chemin de l'eau en Éthiopie*, en présence de leur réalisateur, Martin Peterolff.

• **Samedi 25 mars** :

- balade contée à la médiathèque de Sierentz ;
- visite et jeu de l'eau à la station d'épuration de Village-Neuf.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet www.agglo-saint-louis.fr

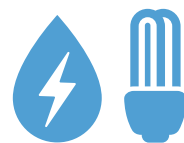


ALLIER CONFORT DES SPORTIFS ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pour faire face à l'explosion du coût de l'énergie, Saint-Louis Agglomération a lancé un plan d'économies d'énergie tout en maintenant un service public de qualité. Voici quelques exemples de mesures prises au sein des équipements sportifs.

À la piscine couverte de Village-Neuf, la température de l'eau est passée de 27° à 26° avec quelques nuances puisqu'elle reste à 27° dans le bassin d'apprentissage et à 30° lorsque ce bassin accueille l'activité bébés nageurs. L'utilisation de la pataugeoire et du bassin de nage est suspendue, permettant de réduire le volume d'eau et les coûts de chauffage de 30 %, tout en maintenant l'accueil de quasiment tous les publics. L'espace forme est lui temporairement

fermé, ce qui a permis de réduire fortement les consommations, ses installations (sauna, hammam...) étant particulièrement énergivores. Au Cosec et à la salle multisports à Village-Neuf ainsi qu'au Cosec à Hégenheim, la température a été abaissée à 16°. Toutes ces mesures respectent la réglementation et préservent le confort des usagers.



IDÉE SORTIE : LE 3LAND-TOUR

En route pour l'avenir : à pied ou à vélo, découvrez « 3Land », le futur quartier transfrontalier, un projet d'aménagement unique en Europe !



À Huningue, Weil am Rhein et Bâle, les zones portuaires et industrielles vont subir d'énormes changements dans les années et décennies à venir. Des zones seront libérées et pourront être réaffectées ou réutilisées. Bâle, Weil am Rhein et Huningue ont compris qu'une planification commune permettrait de créer des synergies et d'imaginer « 3Land », un nouveau quartier transfrontalier en « vis-à-vis ».

Le circuit « 3Land-Tour » permet aux cyclistes et aux piétons de découvrir sur 13 kilomètres l'histoire et les particularités des aménagements futurs en dix étapes. Des textes explicatifs, des images et des vidéos peuvent être consultés à chaque arrêt et sur le site Internet du projet 3Land. Les données GPS sont téléchargeables via l'application « outdooractive » : <https://www.outdooractive.com/fr/route/vtc-ou-gravel/suisse/3land-tour/237790610/>

INFOS PRATIQUES

Le descriptif des stations et panneaux d'information du tour sont disponibles sur le site www.3-land.net.



LABEL FRIPE, UNE 2^e VIE POUR VOS VÊTEMENTS

Acheter des vêtements de seconde main ou donner les tenues que l'on ne porte plus, rien de plus facile avec Label Fripe, la boutique ouverte en octobre dernier par le Relais Est à Saint-Louis.

Vous êtes fan de vêtements vintage ? Vous voulez consommer de façon responsable ? Vous avez un budget serré ? La boutique Label Fripe est faite pour vous. On y trouve sur 660 m² des vêtements, des chaussures, des accessoires, mais aussi du petit mobilier, des jouets, de la vaisselle, des bibelots... Vous pouvez également y déposer vos dons, ou les placer dans une borne de collecte du Relais Est près de chez vous. Les articles sont triés et les vêtements

en très bon état vendus en boutique. Plus besoin d'acheter des vêtements sur des plateformes en ligne. Label Fripe vous offre une solution locale !

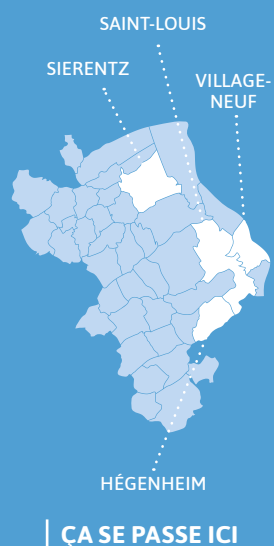
BON POUR LA PLANÈTE, BON POUR L'EMPLOI

C'est la 11^e boutique du Relais Est, membre d'Emmaüs. Elle participe à une démarche vertueuse pour l'environnement : en 24 ans d'existence, les boutiques ont permis de valoriser 3 800 tonnes de vêtements. Et elles contribuent à créer des emplois : 170 personnes y travaillent actuellement, dont 40 % en contrat d'insertion.

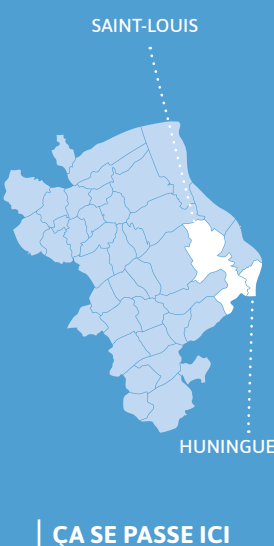
INFOS PRATIQUES

Label Fripe - 5, avenue du Général de Gaulle à Saint-Louis

Ouverte du lundi au samedi, de 9 h 30 à 18 h 45.



ÇA SE PASSE ICI



ÇA SE PASSE ICI

PETITS ET GRANDS, ON S'AMUSE ENSEMBLE LE MERCREDI !

À partir du mois de mars, le Service Animation Enfance-Jeunesse de Saint-Louis Agglomération propose, en partenariat avec la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace, des ateliers les mercredis matins à destination d'enfants de 7 à 11 ans, accompagnés ou non (de parents, grands-parents...).

Un programme nature et sportif vous attend en mars et avril : land art, balade à la Petite Camargue Alsacienne, opération « Nettoyons l'environnement », escape game à l'appartement « Ludologis » de Saint-Louis, multi-sports fun, vélo et mini-jardins !

Les ateliers auront lieu de 9 h à 12 h en période scolaire. Retrouvez plus d'informations sur le site de SLA : <https://bit.ly/ateliers-mercredi-mars-avril-2023>



DES LECTURES CONTÉES EN FRANÇAIS ET EN ALSACIEN

La médiathèque La Citadelle vous propose régulièrement des lectures contées en français et en alsacien accessibles à tous, dialectophones et non dialectophones. Un moment de plaisir à partager, avec les enfants de 3 à 6 ans ou de 7 à 10 ans (durée : 20 à 30 minutes).

Vos prochains rendez-vous :

- mercredi 22 mars ;
- mercredi 5 avril ;
- mercredi 3 mai ;
- mercredi 7 juin.

Les séances commencent à 15 h et sont gratuites. Renseignements au 03 89 83 83 20.

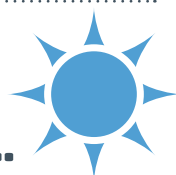


5 FOIS PLUS DE DÉCOUVERTES

Avec les « 5 EN 1 », vos enfants de 8 à 12 ans vont pouvoir participer pendant les vacances scolaires à des activités et sorties autour de 5 thèmes : la montagne, l'eau, la culture, la citoyenneté et les loisirs.

Un « 5 EN 1 » sera proposé à la salle des fêtes de Brinckheim du 17 au 21 avril. La nouveauté 2023 ? Un « 5 EN 1 » sera également organisé du 24 au 28 avril dans le Sundgau, au périscolaire de Folgenschwill. Davantage d'informations sur la page Facebook Service Animation Enfance SLA.

L'ÉTÉ EST À NOS PORTES...



Vous pouvez d'ores et déjà prévoir l'été de vos enfants ! Dès l'âge de 3 ans, ils pourront participer aux traditionnels stages « Anim'Été », organisés principalement sur les secteurs de Sierentz et du Sundgau.

... AVEC LE PLEIN DE NOUVEAUTÉS

Le service Enfance-Jeunesse de Saint-Louis Agglomération proposera pour la première fois des stages de poney, de poterie, de judo et encore plein d'autres nouveautés à découvrir !

Le « 5 EN 1 » sera reconduit au mois d'août, tout comme la semaine de voile au plan d'eau de Reiningue pour les 4-17 ans.

Il ne reste plus qu'à patienter...

CONTACTS

Service Enfance-Jeunesse de Saint-Louis Agglomération :

Christophe Delaborde, 03 89 28 59 16,
delaborde.christophe@saint-louis-agglo.fr

Animatrice enfance :

Carine Pereira, 03 89 28 59 14,
pereira.carine@agglo-saint-louis.fr

NOUVELLE ÉDITION DE LA CARAVANE DES ÉCRITURES

Retrouvez toutes les informations sur le site de la médiathèque La Citadelle dès le mois de mai : <https://mediatheque.agglo-saint-louis.fr/>



SLA À L'ÉPICENTRE DU FRIEHJOHR FER UNSERI SPROCH !

C'est la ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération qui accueillent cette année la semaine inaugurale du *Friehjoir fer unseri Sproch* ! Un événement incontournable pour tous les amoureux de notre langue et de notre patrimoine.



Lauréats Olca 2022 en présence de M. le Maire, Éric Straumann

@Olca Lauréats 2022

Chez nous, le dialecte fait le printemps ! En mars, le *Friehjoir fer unseri Sproch* (printemps pour notre langue) célèbre l'alsacien, avec une semaine inaugurale qui se déroule chaque année dans une ville différente. En 2023, la ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération sont partenaires pour accueillir cet événement. Au programme : des lectures contées, des spectacles, des visites en bilingue français/alsacien et... la remise des trophées des *Schwaldmala*, qui distinguent des personnalités qui s'engagent pour la promotion de notre langue régionale.

SLA UN TERRITOIRE PIONNIER POUR LA PROMOTION DE L'ALSACIEN

C'est une fierté pour notre territoire de recevoir cette manifestation organisée par l'OLCA (Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle) et une consécration pour l'action menée en faveur de l'alsacien : Saint-Louis Agglomération est la première collectivité à avoir créé un service dédié à la promotion de l'alsacien et a même remporté un *Schwaldmala* en 2018 !

4 JOURS D'ANIMATIONS

MERCREDI 15 MARS :

- 10 h 30 : lecture contée à la médiathèque « Le Parnasse » de Saint-Louis ;
- 14 h 00 : spectacle d'Isabelle Grussenmeyer à la salle Riedlin à Hégenheim pour les accueils de loisirs de notre territoire (« Kifri » - « Kinderfriehjoir »).

JEUDI 16 MARS :

- 8 h 30 : animation « Le réveil des batraciens au printemps » à la Petite Camargue Alsacienne pour une classe de CE2 de l'école Galilée de Saint-Louis

À la cité Danzas :

- 17 h 00 à 19 h 00 : visite guidée en alsacien et français de la cité Danzas

Et diverses expositions : tissus kelsch traditionnel, galets du Rhin, carnaval rhénan, décoration printanière des arbres

de mai, Maibàum...

VENDREDI 17 MARS : À Huningue,

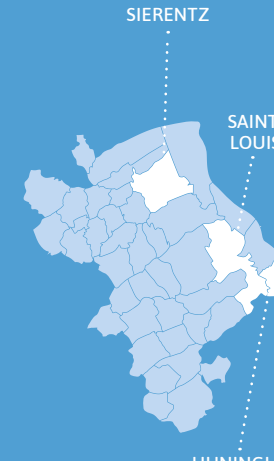
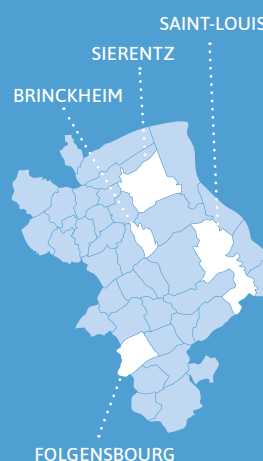
- 17 h 30 : visite guidée musicale du sentier des poètes des 3 pays animée notamment par la fanfare Bal'Us'Trad
- 20 h 00 : à la salle du Triangle, concert grand public avec le groupe Babüsk

SAMEDI 18 MARS :

- Au Forum de Saint-Louis,**
- Remise des trophées du *Schwaldmala*
- Concerts, tout public et gratuit, avec les Jaguars et les Hopla Guys, sur inscription <https://friehjoir.eventbrite.fr/>

Renseignements :

alsacien@agglo-saint-louis.fr



RENFORCER LES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Plusieurs chantiers menés en ce début d'année vont permettre d'améliorer les réseaux d'eau et d'assainissement de Saint-Louis Agglomération.



DE NOUVEAUX TARIFS POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La mise à niveau des réseaux d'eau et d'assainissement nécessite des sommes importantes, couvertes en partie par des emprunts. S'y ajoutent les coûts supplémentaires liés à l'inflation (énergie, matériaux...).

Pour équilibrer son budget et préserver ses moyens d'action sans trop augmenter son endettement, Saint-Louis Agglomération a dû revoir ses tarifs avec :

- pour l'eau : une harmonisation de l'abonnement à 36 € par an sur tout le territoire ;
- pour l'assainissement : la mise en place d'un abonnement à 20 € par an et une augmentation de 0,15 €/m³ de la redevance sur tout le territoire.

HAGENTHAL-LE-BAS : AVENUE DE SOUPROSSE

Des travaux ont commencé en début d'année (pour une durée de trois mois) sur le tronçon entre le carrefour avec la rue de Bettlach et le n°45 de l'avenue de Souprosse. Saint-Louis Agglomération va renouveler le réseau et les branchements d'eau potable : pose d'une nouvelle conduite de distribution et remplacement des conduites de branchement.

Ces travaux ont été nécessaires pour mettre fin aux fuites constatées sur ce réseau ancien et en mauvais état.

Coût : 330 000 € HT

RANTZWILLER : RUE DE LA MONTAGNE

Gros changement en janvier dernier pour les habitations de la rue de la Montagne qui n'étaient pas raccordées à l'assainissement collectif : les réseaux pour la collecte des eaux usées et des eaux pluviales ont été prolongés (75 m supplémentaires) et le réseau d'eau potable, qui était vétuste, a été refait sur une longueur de 100 mètres, entre le n°8 et l'intersection avec la rue d'Auray.

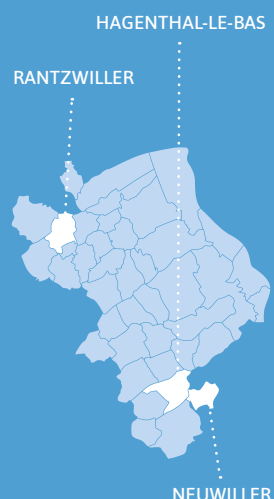
Coût : 101 400 € HT

NEUWILLER : RACCORDEMENT AU RÉSERVOIR DU STOCKET SITUÉ À BUSCHWILLER

Un chantier important a démarré en novembre dernier pour assurer la qualité de l'eau potable distribuée aux habitants de Neuwiller. Environ 8 mois de travaux seront nécessaires pour poser une conduite permettant de raccorder le réseau d'eau de la commune au réservoir du Stocket de Buschwiller. Cela représente une longueur de 5,5 km !

Grâce à ce raccordement, l'eau venant du réservoir du Stocket pourra être acheminée vers Neuwiller, ce qui permet de garantir à la fois la qualité et la quantité d'eau (lire Mieux ensemble n°26) aux habitants de la commune.

Coût : 1,8 M€ HT



ÇA SE PASSE ICI

COLLECTE DES DÉCHETS : LE MÊME SERVICE POUR TOUS

Distribution de bacs pour les foyers du secteur du pays de Sierentz, nouvelle collecte des biodéchets, création d'une déchetterie à Blotzheim... : Saint-Louis Agglomération ne cesse d'améliorer son service des déchets.

Son objectif ? Que chacun d'entre vous, quelle que soit la commune où vous habitez, puisse bénéficier des mêmes prestations et dispose de toutes les solutions possibles pour bien trier ses déchets et les réduire !

UN SERVICE QUOTIDIEN ESSENTIEL POUR NOTRE QUALITÉ DE VIE

Chaque jour, nous produisons des déchets (emballages, déchets alimentaires, vêtements usés, objets cassés, déchets verts...) qui doivent être collectés et traités pour éviter qu'ils n'envahissent nos logements et la nature ! Saint-Louis Agglomération mobilise pour cela des agents, des camions, des équipements, un ensemble de moyens impressionnant, indispensable pour gérer ces déchets.



REPÈRES

60 582 tonnes
de déchets collectés
en 2021

741 kg
par habitant et par an
dont 299 kg d'OMR*

63 %
des déchets sont recyclés
ou compostés

70 agents

392 050 km
parcourus en 2021 pour éliminer l'ensemble
des déchets du territoire

6 déchetteries
4 mini-déchetteries

119 PAV**
soit 588 conteneurs
dont 18 PAV** enterrés
(81 conteneurs)

Coût
13 M€/an
soit 160 €/habitant

*Ordures Ménagères Résiduelles - **Point d'Apport Volontaire

HARMONISER POUR TRIER AU MAXIMUM

Depuis sa création en 2017, Saint-Louis Agglomération s'attache à harmoniser le fonctionnement de son service des déchets. Un travail de longue haleine que nous décrit Gaston Latscha, président de la commission Valorisation des déchets et maire de Héisingue.

« Après la création de Saint-Louis Agglomération, il était important que les habitants des trois secteurs de notre territoire aient les mêmes services et les mêmes avantages », souligne Gaston Latscha.

En 2018, les bacs ont ainsi remplacé les sacs poubelles sur le secteur du Pays de Sierentz. En 2022, la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) a été étendue au secteur du Sundgau, soumis alors à la redevance. « Près de 88 % des habitants étaient déjà concernés par la taxe, plus solidaire. L'harmonisation du financement était une obligation légale », rappelle Gaston Latscha. Saint-Louis Agglomération peut ainsi assurer « un service performant, qui ne consiste pas seulement à ramasser les ordures, mais aussi à proposer des points d'apport volontaire, des déchetteries... »

DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Notre territoire a l'avantage de proposer aux habitants un éventail de solutions très complet et qui ne cesse de s'enrichir (lire pages 11 à 14).

« Les évolutions sont décidées en concertation avec les communes, souligne Gaston Latscha. Pour la collecte des biodéchets, par exemple, nous avons rencontré les maires des 30 communes concernées qui ont plébiscité la solution des points d'apport volontaire. Cette démarche prend plus de temps, mais il est important que chacun puisse s'informer et comprendre, pour que nous allions tous dans la même direction ».

TRIER POUR LA PLANÈTE ET ÉCONOMISER NOS FINANCES

Et cette direction, c'est « d'apporter le moins de déchets possible au centre d'enfouissement de Retzwiller ou à l'usine d'incinération de Sausheim, car cela coûte très cher ! Il faut donc faciliter le tri, favoriser le recyclage et le réemploi en offrant à tous les habitants les solutions pour le faire, et répondre ainsi aux enjeux environnementaux ».



IMPLIQUER LES ENFANTS

Pour Gaston Latscha, une meilleure gestion des déchets « passe par les enfants ». C'est pourquoi l'animatrice du tri de Saint-Louis Agglomération se rend régulièrement dans les écoles pour informer et sensibiliser les élèves. « Les communes font appel à elle pour des sessions de formation dans leurs écoles et cette démarche connaît un beau succès. C'est un signe très positif ! ».

LE SERVICE DES DÉCHETS SE RENOUVELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, beaucoup de choses ont changé pour vos déchets et il vous a fallu adopter quelques nouvelles habitudes. On récapitule...

1. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : SLA S'OCCUPE DE TOUT

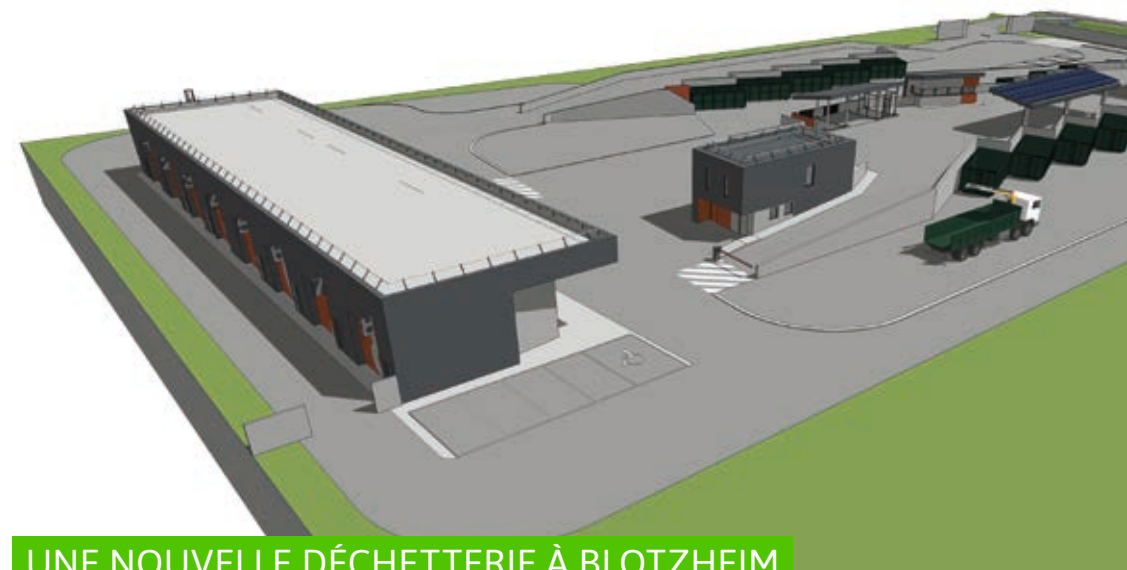
C'est Saint-Louis Agglomération qui désormais collecte directement les ordures ménagères sur l'ensemble de notre territoire (c'est ce que l'on appelle un service « en régie »). Auparavant, cette mission était confiée à deux acteurs privés dans les secteurs du Pays de Sierentz (Suez) et de la Porte du Sundgau (Veolia).

Quels sont les avantages de la régie ? Elle permet d'apporter le même service à tous les habitants, d'avoir les mêmes critères pour déterminer les refus de tri, de réagir plus rapidement lorsqu'un problème de collecte survient en envoyant très vite des agents et des moyens supplémentaires.



CE QUI CHANGE POUR VOUS

Les circuits de collecte ont été revus, si bien que les jours de collecte ont changé dans certaines communes. Retrouvez tous les renseignements sur les circuits sur le site internet agglom-saint-louis.fr rubrique « Collecte en porte à porte » ou par téléphone au 03 89 70 22 60.



UNE NOUVELLE DÉCHETTERIE À BLOTZHEIM

Ce grand projet va se concrétiser prochainement, avec le début des travaux en 2023, pour une ouverture au plus tard début 2025.

Cet équipement sortira de terre à Blotzheim, à la limite de la zone industrielle de Héisingue. Vous y disposerez d'une déchetterie dernier cri avec trois espaces :

- un espace « déchets verts » ;
- un espace « déchetterie » classique, avec les différentes filières pour vos déchets (bois, gravats, encombrants, plâtre, métaux...).

- un espace « ressourcerie » géré par une entreprise ESS (Économie Sociale et Solidaire) qui récupérera vos objets : jouets, vaisselle, appareils électroniques, vêtements... Ils pourront être réemployés, à l'image des vêtements récoltés par l'association Le Relais Est et revendus dans la boutique Label Fripe (lire en page 8) ;

Les mini-déchetteries de Blotzheim et Hégenheim, qui ne fonctionnent qu'une demi-journée par mois, seront fermées. La nouvelle déchetterie sera, elle, ouverte 6 jours sur 7.



2. TOUS LES EMBALLAGES DANS LE CONTENEUR JAUNE DU POINT D'APPORT VOLONTAIRE !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, **tous les emballages en plastique, en carton ou en métal** (canettes, capsules...) **se trient de la même manière. Les films et barquettes alimentaires, les pots de yaourt, les tubes, sachets...**, tous ces déchets rejoignent les flacons et bouteilles en plastique et les autres emballages dans les conteneurs jaunes sans distinction.

Cette simplification du geste de tri va favoriser le recyclage des emballages, alléger nos ordures ménagères et donc leur coût, et permettre aux entreprises de recyclage de disposer de matière pour tester de nouvelles façons de recycler ces déchets plastique à grande échelle.

CE QUI CHANGE POUR VOUS

C'est plus simple : tous les emballages dans le point d'apport volontaire jaune !
Bac à ordures ménagères ou conteneur jaune ? Plus de dilemme devant votre pot de yaourt : il va dans le conteneur jaune avec vos autres emballages.

CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ FAIT

- **Automne 2018** : près de 6 000 bacs distribués sur le secteur du Pays de Sierentz pour le ramassage des ordures ménagères
 - **Juillet 2021** : 1^{er} test de collecte des déchets alimentaires par apport volontaire dans 5 communes (Attenschwiller, Helfrantzkirch, Ranspach-le-Bas, Sierentz et Huningue - quartier du cimetière, rue de l'horticulture)
 - **1^{er} janvier 2022** : généralisation de la TEOM
- (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) à tout le territoire de Saint-Louis Agglomération

À venir

 - La densification de nouveaux points d'apport volontaire avec des conteneurs aériens ou enterrés supplémentaires
 - La poursuite des journées de collecte spécifiques pour les pneus

3. LES BIODÉCHETS BIENTÔT COLLECTÉS PARTOUT

Depuis le début de l'année, Saint-Louis Agglomération déploie la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire, déjà pratiquée sur le secteur des Trois Frontières. Cette décision fait suite à un test mené à partir de juin 2021 dans 5 communes, puis dans 4 communes supplémentaires, qui a permis de collecter, sur un an, de 10 à 10,6 kg/hab.

D'ici la fin de l'année, **tous les habitants des secteurs du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau pourront trier leurs biodéchets puis les apporter sur un point d'apport volontaire pour les déposer dans un conteneur spécifique.** La solution de l'apport volontaire a été retenue par les élus (lire en page 10) et pourrait être étendue au secteur des Trois Frontières en incluant les habitats collectifs d'ici 2024.

Saint-Louis Agglomération se prépare ainsi à répondre à l'obligation de collecter les biodéchets qui entrera en vigueur, pour toute la France, au 1^{er} janvier 2024.

CE QUI CHANGE POUR VOUS

Depuis le 1^{er} janvier, Saint-Louis Agglomération distribue des bioseaux et sacs de papier kraft. Les sacs de papier doivent être placés dans le bioseau pour recueillir vos déchets alimentaires. Vous devez ensuite les déposer dans les conteneurs installés dans votre commune. Si vous n'êtes pas chez vous au moment de la distribution, pas de problème : vous trouverez dans votre boîte aux lettres un bon pour retirer le matériel dans votre mairie.

4. LES DÉCHETTERIES EN HARMONIE

C'est un autre chantier entamé par Saint-Louis Agglomération : **l'harmonisation des horaires et des conditions d'accès aux déchetteries.** L'objectif est d'avoir des horaires identiques toute l'année dans les différentes déchetteries, avec des plages d'accueil plus longues pour s'adapter aux besoins des usagers. La communauté d'agglomération s'est aussi inspirée des déchetteries de Leymen et Michelbach-le-Haut, qui sont équipées de barrières et sont accessibles grâce à une carte. Elle va généraliser ce système dans les cinq autres déchetteries en 2023-2024.

CE QUI CHANGE POUR VOUS

Les horaires d'ouverture seront plus clairs, plus étendus, et vous disposerez d'une carte pour accéder à l'ensemble des déchetteries de notre territoire.



Retrouvez toutes les indications dans le guide du tri distribué dans votre boîte aux lettres et tous les gestes sur :



REPÈRES

Saint-Louis Agglomération	Région Grand Est	France
95,8 kg	93,1 kg	69,8 kg
triés par an et par habitant	triés par an et par habitant	triés par an et par habitant

Correspond aux emballages, papiers et verres triés.

FOIRE AUX QUESTIONS

- Q : J'habite dans un immeuble, où puis-je déposer mes emballages ?**

R : Vous pouvez déposer vos déchets triés dans les conteneurs jaunes (emballages) ou les conteneurs verts (verre) du point d'apport volontaire (PAV). La liste des différents PAV est disponible sur le site internet de l'agglomération, et le portail Open Data.
-
- Q : J'ai habité dans un immeuble, je justifie pas et représenterait un coût trop important pour la collectivité et donc pour les contribuables.**

Q : La collecte des bacs verts est-elle susceptible d'être supprimée sur le secteur des 3 Frontières ?

R : Il n'y a pas de modifications envisagées à l'heure actuelle. Pour rappel, ces bacs sont réservés aux déchets alimentaires et les déchets verts sont tolérés dans la limite du volume du bac.

Q : Est-il encore nécessaire d'organiser des collectes des poubelles des déchets résiduels dans la mesure où celles-ci seront presque vides ?

R : À l'heure actuelle, seule une partie de la population a adopté les nouveaux gestes de tri. Il est ainsi trop tôt pour modifier le système.
- Q : Faut-il laver les emballages souillés ?**

R : Non, les emballages doivent être vidés, inutile de les laver. Leur stockage temporaire peut permettre leur assèchement.

Q : Le remplacement des conteneurs point d'apport volontaire est-il envisagé ? En effet, l'ouverture n'est pas adaptée et nous oblige à jeter les emballages, cartons, pots de yaourt l'un après l'autre tout en se salissant les mains.

R : Il n'est pas prévu de remplacer ces conteneurs, car ces ouvertures, de taille standard, sont calibrées pour les déchets qui y sont jetés. En effet, des ouvertures plus grandes peuvent être bouchées par des déchets plus encombrants, des cartons notamment, et les points d'apport volontaire ne seraient plus fonctionnels.

DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Pour que chacun puisse appliquer ce principe, Saint-Louis Agglomération s'est dotée d'un programme local de prévention, avec de multiples initiatives pour vous aider à réduire vos déchets.



DES COMPOSTEURS POUR VOS BIODÉCHETS

Saint-Louis Agglomération vous propose un service de livraison à domicile de composteurs en bois ou en plastique recyclé au tarif attractif de 15 €. Placez-y vos déchets organiques (déchets de cuisine, de jardin...) pour obtenir du compost à utiliser dans votre potager, vos massifs ou vos jardinières.

Si vous habitez en appartement, vous pouvez acheter un lombricomposteur (30 €) qui fonctionne grâce à l'action de vers de terre.

Pour l'habitat collectif, SLA propose aussi l'installation d'un lieu de compostage en pied d'immeuble avec un accompagnement gratuit pour lancer le projet.

TESTER GRATUITEMENT DES COUCHES LAVABLES

Vous pouvez tester des couches lavables grâce au prêt gratuit d'un kit de 8 couches mis à votre disposition par SLA pour un mois.

Ces opérations de prêt de couches lavables ont lieu deux fois par an. Si vous décidez d'adopter ce système et d'acheter des couches lavables, Saint-Louis Agglomération vous verse une subvention pouvant aller jusqu'à 150 €.



DES ATELIERS POUR APPRENDRE LE ZÉRO DÉCHET

Saint-Louis Agglomération propose des ateliers pour apprendre à fabriquer soi-même ses produits d'entretien ou d'hygiène, à adopter les bons réflexes lorsque l'on fait ses courses ou même à préparer un pique-nique zéro déchet !

Les prochaines dates à la Médiathèque La Citadelle de Sierentz de 18 h 30 à 20 h 30 :

- 12 avril : des solutions naturelles pour se brosser les dents, se laver... et fabrication d'un dentifrice maison ;
- 10 mai : prendre soin de sa peau, fabrication d'un baume à lèvres ;
- 14 juin : concevoir un pique-nique sain et équilibré en évitant les emballages jetables.

Inscription obligatoire au 06 76 78 18 14

• LE PLEIN DE CONSEILS

Pour tout savoir sur l'éco-consommation, le réemploi et la réparation, découvrir des astuces pour réduire vos déchets, rendez-vous sur www.agglo-saint-louis.fr, rubrique Au quotidien / Réduction des déchets

POUR EN SAVOIR PLUS

Contact :
doebelin.sandrine@agglo-saint-louis.fr,
06 76 78 18 14



ACTECO3F, C'EST...

28 entreprises
Représentant 4 500 emplois
Contact : Carole Birnstill,
06 41 49 55 65,
contact@acteco3f.fr

CRÉER DU LIEN POUR UNE ÉCONOMIE EN BONNE SANTÉ

Ouverte à toutes les entreprises du secteur industriel, quelle que soit leur taille, Acteco3F se veut une passerelle favorisant les échanges entre celles-ci et les collectivités locales. L'association est partiellement financée par l'ADEME dans le cadre du programme d'Écologie Industrielle des Territoires (EIT) sur une durée de 3 ans et par Saint-Louis Agglomération, sous la forme d'une subvention annuelle de 20 000 €. Son président, Didier Walch, nous décrit ses actions et réflexions.

QUELLES SONT LES QUESTIONS SUR LESQUELLES ACTECO3F TRAVAILLE ?

Nous avons parmi nos membres des manufacturiers, des équipementiers ou encore l'EuroAirport, donc des activités très diverses, mais avec des problématiques similaires qui sont au cœur de nos réflexions : les achats (comment les rendre plus responsables), les ressources humaines (attirer et fidéliser les salariés), la mobilité (développer les alternatives de mobilité et l'accès sécurisé à nos entreprises), l'environnement (réduire l'impact de nos activités) et l'énergie (anticiper les besoins et les sources d'énergie de demain).

Cette diversité nous apporte un réservoir d'idées et fait notre force.

COMMENT S'ORGANISENT LES ACTIONS QUE VOUS MENEZ ?

Outre nos réunions de travail, nous organisons des webinaires (conférences en ligne) et des ateliers dans les entreprises. Nous avons par exemple été les premiers à proposer une réunion, dès le début de l'automne, sur la crise énergétique. Des ateliers de sensibilisation aux risques de coupures de courant ont permis aux entreprises de s'y préparer.

Tous les six mois, nous organisons une rencontre avec les dirigeants des entreprises pour leur donner la parole et adapter notre feuille de route à leurs besoins.

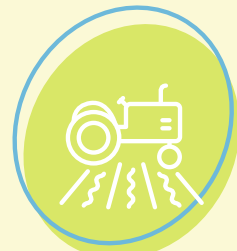
Une belle dynamique est enclenchée, portée aussi par notre salariée, Carole Birnstill, cheffe de projet. Une centaine de salariés, et pas uniquement des dirigeants, participent à nos animations et travaillent ensemble.

QUELS SONT VOS PROJETS ?

Il y a des enjeux forts sur la mobilité avec, en 2024, les travaux sur l'A35 et l'échangeur autoroutier pour l'accès à Saint-Louis/Huningue (projet 5A3F). Dans ce cadre, mais également de manière plus pérenne, il est nécessaire de réfléchir aux mesures à mettre en place pour faciliter l'accès sécurisé de nos salariés à leurs lieux de travail. Il convient ainsi de veiller à réduire l'autosolisme* grâce à des parkings et applications de covoiturage, de créer une offre de location de vélo à assistance électrique (VAE), d'élargir les offres de train et de bus. Ces projets ne peuvent cependant être pensés et mis en œuvre à la seule échelle de nos entreprises et c'est pourquoi nous travaillons sur ces objectifs avec les collectivités locales et tout particulièrement Saint-Louis Agglomération.

*autosolisme : le fait de circuler seul dans une voiture

NOS AGRICULTEURS SE MOBILISENT POUR LA QUALITÉ DE L'EAU



Saint-Louis Agglomération a lancé un grand plan d'action pour la qualité de l'eau. La mise en place récente des PSE (paiements pour services environnementaux) renforce cette démarche en rémunérant les agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'environnement. Ils sont déjà près d'une vingtaine à y avoir souscrit sur les 80 exploitants présents dans les 4 zones de captage concernées.

Vous les avez découverts dans le Mieux ensemble n° 26 (juillet 2022) : des « contrats de solutions territoriaux » (CST) ont été mis en place par Saint-Louis Agglomération pour protéger ses ressources en eau. Ces CST concernent 4 puits de captage sur les 31 qui fournissent notre eau potable.

Saint-Louis Agglomération, l'Agence de l'eau Rhin Meuse, la chambre d'agriculture et les exploitants agricoles travaillent ensemble pour améliorer la qualité de l'eau de ces captages qui présentent des concentrations en pesticides à surveiller.

Cette démarche monte en puissance en 2023, par la mise en place des PSE « paiements pour services environnementaux » qui consistent à rémunérer les agriculteurs pour leurs pratiques en faveur de l'environnement.



COMMENT FONCTIONNE UN PSE ?

Il s'agit d'un contrat passé pour 5 ans entre la collectivité et les agriculteurs, avec trois grands objectifs : la protection de nos ressources en eau, de la biodiversité et la lutte contre les coulées de boue.

Ce dispositif est original puisqu'il permet de donner un complément de revenu aux agriculteurs qui ont déjà des systèmes de production respectueux de l'environnement, tout en favorisant le développement de pratiques culturales écologiques, nouvelles ou complémentaires.

Chaque exploitation choisit son propre rythme d'évolution en fonction de ses contraintes.

Les actions menées seront documentées, mesurées, et feront l'objet de contrôles réalisés par un organisme indépendant sur la base des indicateurs choisis par Saint-Louis Agglomération (lire ci-contre).

Pour un impact maximal sur la qualité de l'eau, Saint-Louis Agglomération a sollicité prioritairement les exploitations situées dans les aires d'alimentation des captages concernés.

Dans ce cadre, 24 contrats ont été signés pour la période 2023-2027.



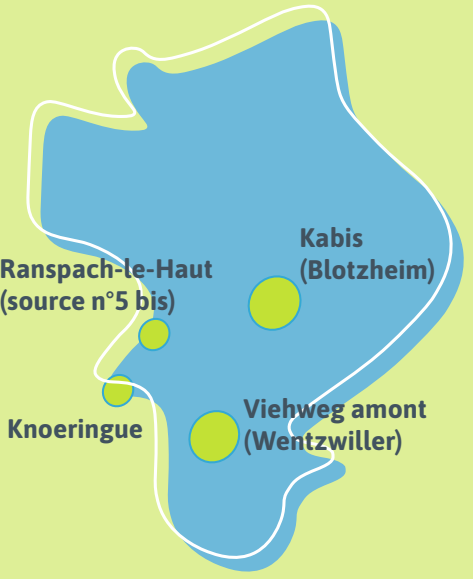
À NOTER :

La souscription d'un PSE signifie le maintien des prairies et l'interdiction d'utilisation de certains pesticides.

Les aides PSE ne sont pas cumulables avec d'autres dispositifs.

4 CAPTAGES CONCERNÉS

- Kabis (Blotzheim)
- Knoeringue (forage communal)
- Viehweg amont (Wentzwiller)
- Ranspach-le-Haut (source n°5 bis)



4 INDICATEURS

LA DIVERSIFICATION DES CULTURES

Pour préserver la qualité des sols, promouvoir la biodiversité, réduire la pression des mauvaises herbes...

LA DIMINUTION DES HERBICIDES

Pour préserver notre ressource en eau et la biodiversité.

LA COUVERTURE DES SOLS

Varier les cultures pour éviter de laisser le sol nu, éviter les phénomènes d'érosion et de coulées de boue.

LA MISE EN PLACE DE BANDES FLEURIES

Pour embellir le paysage, limiter l'érosion du sol, protéger les cours d'eau et les habitations, attirer insectes pollinisateurs et auxiliaires.

ENTREtenir LA DYNAMIQUE

Plusieurs autres actions sont également au programme pour nourrir la démarche de Saint-Louis Agglomération : concertation autour de l'assolement (pour organiser la répartition des cultures), rencontre annuelle entre les agriculteurs, édition de bulletins techniques agricoles, visites d'exploitations pilotes...



GAEC BUTSCH

- 120 vaches laitières
- 133 hectares

TÉMOIGNAGE

ALLER ENCORE PLUS LOIN POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Le GAEC Butsch de Ranspach-le-Haut est l'une des exploitations engagées dans un contrat de paiement pour services environnementaux (PSE). Mickaël Butsch nous explique les raisons de ce choix.

Pour le GAEC* de la famille Butsch, promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement, « c'est une démarche de fond engagée depuis longtemps ». L'exploitation est certifiée HVE (haute valeur environnementale) niveau 3, le plus haut, « gage de bonnes pratiques ».

simuler plusieurs scénarios pour l'évolution de l'exploitation ». Il peut ainsi se donner des objectifs précis pour limiter davantage encore l'impact de son activité sur l'environnement.

DES ACTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Cela va passer par « une diminution de notre surface en maïs au profit d'un peu plus de blé pour éviter d'avoir un sol nu qui favorise l'érosion. Et surtout, nous allons implanter 6 hectares de luzerne pour nourrir nos vaches laitières ». Riche en protéines, la luzerne ne nécessite aucun traitement chimique. Par contre, « elle est très gourmande en temps et en main-d'œuvre. Pour un fourrage de qualité, elle doit être fauchée 5 à 6 fois, alors que le maïs par exemple n'est récolté qu'une seule fois par an ». Le PSE représente un coup de pouce, « un pas de plus pour l'environnement, qui montre que les agriculteurs font de gros efforts pour adapter leurs pratiques ».

UNE DÉMARCHE ADAPTÉE À L'EXPLOITATION

Elle s'est donc « tout naturellement » engagée dans un contrat PSE qui permet « de valoriser les efforts déjà faits et d'encourager des pratiques encore plus pointues pour préserver l'environnement et notre ressource en eau. De plus, c'est une démarche volontaire qui permet de choisir son degré d'effort en fonction des contraintes de chaque exploitation ».

Le GAEC a été accompagné « par une personne mandatée par Saint-Louis Agglomération pour faire un état des lieux et

* Groupement agricole d'exploitation en commun



LABEL « PAT » POUR NOTRE ALIMENTATION

La démarche pour la ruralité lancée par Saint-Louis Agglomération a permis de bien appréhender les besoins et le potentiel de notre territoire partagé entre des zones très urbaines qui regroupent 75 % de la population et des zones plus rurales qui occupent 80 % de la surface de notre agglomération.

Les différentes actions menées (études, rencontres, etc.) ont toutes montré qu'une synergie très forte entre les différents territoires de l'agglomération est possible et souhaitable. Les consommateurs recherchent très largement à s'approvisionner en produits locaux de qualité. Notre agriculture est essentiellement tournée vers la production de céréales alors que des domaines comme l'élevage et le maraîchage sont en déprise chronique.

Forte de ce constat, l'agglomération de Saint-Louis met progressivement en place une politique tendant à favoriser les liens entre producteurs et consommateurs. La concertation entre producteurs locaux, élus et associations a permis de faire émerger des projets qui épousent les objectifs du label PAT

«Projet Alimentaire Territorial» : rapprocher les consommateurs des producteurs, préserver les espaces agricoles, les paysages, la biodiversité ou encore la qualité de l'eau...

C'est ainsi que Saint-Louis Agglomération a été récompensée en septembre dernier du label PAT, attribué par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Ce label consacre une action entamée depuis quelques années par Saint-Louis Agglomération pour valoriser ses territoires ruraux et le rôle de l'agriculture. Il nous permettra de bénéficier de financements pour poursuivre et renforcer notre démarche au service de notre agriculture, mais également des consommateurs du territoire.

DÉMARCHE RURALITÉ, AGRICULTURE ET TERRITOIRE

Plusieurs actions se sont déjà concrétisées : ouverture du Koetz'ladalé, valorisation de fruits et légumes non récoltés, contractualisation des PSE (lire pages 16-17).

D'autres projets et réflexions vont se poursuivre dans les mois qui viennent pour :

- favoriser une agriculture de proximité : en proposant aux producteurs des formations à la loi EGAlim*, en créant un salon professionnel réunissant producteurs et distributeurs, en réalisant une étude des filières agricoles et alimentaires du Sud-Alsace en collaboration avec les collectivités voisines... ;

- promouvoir une agriculture permettant la protection des ressources naturelles ;
- renforcer le vivre-ensemble : création d'une journée fermes ouvertes, de circuits de visites d'exploitations, d'une charte de bon voisinage... ;
- préserver nos paysages ruraux : en faisant la promotion de l'élevage notamment à base d'herbe ;
- éviter le gaspillage alimentaire en renouvelant des actions de ramassage, de transformation et de distribution de fruits et légumes non récoltés...

*Loi issue des États généraux de l'alimentation (EGAlim) qui a pour objet l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable.

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION A UN SCOT

Le SCoT, c'est le « schéma de cohérence territoriale », adopté en juin dernier par Saint-Louis Agglomération. Ce document stratégique imagine à quoi ressemblera le territoire dans 20 ans.

Le SCoT donne un cadre aux actions de Saint-Louis Agglomération dans de multiples domaines : urbanisme, habitat, mobilité, développement économique, environnement. Il est le fruit d'une large concertation avec les habitants et les communes. Pour les élus, l'objectif principal est de permettre au territoire de poursuivre son développement tout

en préservant la qualité de vie de ses habitants ainsi que des espaces ruraux et naturels.

EN SAVOIR PLUS

www.agglo-saint-louis.fr
rubrique « Aménagement du territoire »

DÉCOUVREZ LES 3 GRANDS AXES DU SCOT

1 Faire rayonner notre territoire

- Grands projets d'aménagement
- Infrastructures de transport
- Aménagements adaptés à la croissance démographique et aux enjeux climatiques

2 Bien penser l'urbanisation

- Zones d'activités économiques
- Offre commerciale
- Accompagnement à l'émergence de nouvelles formes urbaines plus denses et qualitatives
- Mobilité durable
- Offre de logements

3 Rechercher l'équilibre villes-campagne

- Préparation au changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des zones humides, des paysages
- Une eau de qualité et en quantité suffisante



DES LOGEMENTS POUR TOUS LES BESOINS

SLA a adopté en décembre 2022 son nouveau Programme Local de l'Habitat. Le PLH définit les actions qui seront menées pour permettre aux habitants de trouver un logement adapté à leurs besoins.

En passant à 40 communes, Saint-Louis Agglomération devait faire évoluer le PLH pour prendre en compte la complexité de ce nouveau territoire et les besoins de ses habitants.

C'est aujourd'hui chose faite avec l'adoption du nouveau PLH pour la période 2023-2028, élaboré en concertation avec les communes et autres acteurs de l'habitat impliqués. Il concerne tous les types de logements (appartements, maisons), publics ou privés, et tous les publics (jeunes, ménages avec ou sans enfant, seniors).

4 860 LOGEMENTS DE PLUS

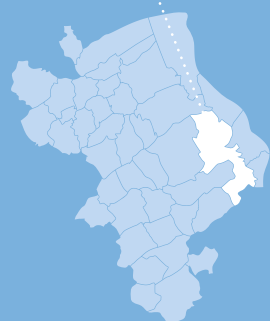
Son objectif ? Proposer une offre de logements diversifiés pour répondre à la forte croissance

démographique, avec 810 logements supplémentaires chaque année pendant 6 ans (4 241 nouveaux logements, 619 rénovés).

Il s'agira notamment d'inciter à la création de logements abordables, par exemple en aidant les communes à se doter des logements sociaux manquants, d'améliorer les logements existants et de garantir l'accès au logement aux personnes fragiles, mais aussi aux jeunes, aux seniors ou encore aux personnes handicapées.

EN SAVOIR PLUS

www.agglo-saint-louis.fr
rubrique « Au quotidien/Habitat »



LES CITOYENS AU CŒUR DU CONTRAT DE VILLE

Donner à tous les citoyens les mêmes chances de réussite, c'est la vocation du contrat de ville qui concerne le quartier de la gare à Saint-Louis. De nombreuses structures travaillent ensemble pour mener à bien ce projet de développement.

Aménagements urbains, insertion professionnelle, éducation, accès aux droits et aux services, sécurité, lien social : le contrat de ville permet de décliner localement une politique nationale de solidarité dans des quartiers retenus par l'État. Sur notre territoire, cette politique de la ville concerne le quartier de la gare à Saint-Louis (2 240 habitants).

Sur la période 2015-2023, de nombreux acteurs se mobilisent ainsi pour mener des actions touchant à tous les aspects de la vie quotidienne des habitants : la Ville de Saint-Louis, les associations locales, les représentants de l'État..., mais aussi Saint-Louis Agglomération qui, chaque année, finance des projets portés par différentes structures (centre social et culturel de Saint-Louis/CSC, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles/CDIFF, Mission locale Saint-Louis-Altkirch...).

LE SOUTIEN DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

En 2022, la communauté d'agglomération a ainsi apporté 52 300 € de subventions pour soutenir des actions dans de multiples domaines :

- ateliers autour de la santé et d'une bonne alimentation... ;
- soutien à la parentalité au lieu d'accueil enfants-parents du CSC de Saint-Louis... ;
- apprentissage du français, réunions du conseil citoyen (lire l'encadré) afin de tisser du lien social et de favoriser la citoyenneté ;
- insertion des jeunes ;
- visites de l'appartement témoin Ludologis qui présente des exemples concrets autour de l'éco-consommation, de la maîtrise des énergies...

ASSOCIER LES HABITANTS

Les habitants ont toute leur place dans le contrat de ville, grâce au Conseil citoyen composé de volontaires tirés au sort et d'acteurs associatifs et économiques. Ils expriment le point de vue et les attentes de leurs concitoyens sur des thèmes divers.

Le Conseil citoyen est aussi présent dans les différentes instances du contrat de ville : le comité de pilotage qui définit les grandes orientations et le comité interacteurs qui réunit toutes les structures participant au contrat de ville.



À LA DÉCOUVERTE DE L'EUROAIRPORT

Bien connaître le tissu économique du territoire et ses atouts, c'est l'un des objectifs du conseil de développement de Saint-Louis Agglomération. En septembre dernier, ses membres ont ainsi visité l'EuroAirport.

Emmenée par Vincent Tartaglia, président du conseil de développement, la délégation a découvert un acteur clé de notre économie, l'un des premiers sites industriels du Haut-Rhin avec plus de 6 000 actifs : l'EuroAirport de Bâle Mulhouse. Activités, chiffres, visite des installations : un panorama complet a permis aux membres du conseil de tout savoir de l'EuroAirport et de parfaire leur connaissance du tissu économique de Saint-Louis Agglomération. En 2019, ils avaient déjà visité l'entreprise Cryostar à Hémingue. Une façon d'enrichir leur savoir pour nourrir leurs travaux et leurs idées pour le développement du territoire.



©Vincent Tartaglia

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : UN LABORATOIRE D'IDÉES

Le conseil de développement réunit une soixantaine d'habitants bénévoles qui réfléchissent à l'avenir du territoire, apportent leur vision et contribuent à la réalisation des projets de SLA dans différents domaines : mobilité, transition énergétique, accès aux soins, ruralité... Lire aussi Mieux ensemble n°24, septembre 2021

COMMENT SE METTRE À L'E-COMMERCE ?

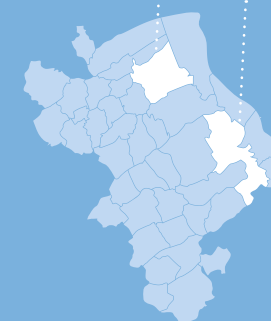
Pour aider nos entreprises à prendre le virage de l'e-commerce, Saint-Louis Agglomération a réalisé un diagnostic et organise un événement appelé le « Mois du digital » qui proposera des ateliers autour des outils du numérique.

De mars à juin 2022, une étude a permis d'étudier à la loupe le tissu économique du territoire et 793 entreprises commerciales, artisanales et de services ont été interrogées sur leur usage des outils numériques.

Les résultats ont été présentés en septembre dernier à la Comète à Hémingue. Ils montrent un territoire propice au développement du numérique, mais aussi la nécessité de définir une vraie stratégie digitale pour les entreprises.

DES ATELIERS AUTOUR DU NUMÉRIQUE

Pour les accompagner, Saint-Louis Agglomération et la CCI Alsace Eurométropole, avec l'aide de la Région Grand Est, leur proposent, tous les **lundis du 27 février au 27 mars**, huit ateliers appelés « Digital Connect » à Saint-Louis et à Sierentz sur des thématiques opérationnelles permettant de répondre à des besoins de compétences identifiés : comment créer une vidéo, comment optimiser sa communication sur Instagram et Facebook, comment améliorer le référencement de son site.... De plus, les commerçants pourront également participer au « Digital Day », le 27 mars, une journée pour découvrir des solutions digitales locales et des témoignages de confrères professionnels.



MARCHÉS PUBLICS : L'ESSENTIEL POUR RÉPONDRE

La pédagogie d'un guide et le soutien d'un réseau : deux solutions choisies par Saint-Louis Agglomération pour promouvoir la commande publique, auprès notamment des petites et moyennes entreprises.



Pour effectuer des travaux, acheter des fournitures ou commander des services, les collectivités doivent passer ce que l'on appelle des « marchés publics », afin d'assurer une libre concurrence. Le problème est que faute de moyens humains ou simplement de temps à y consacrer, pour de petites et moyennes entreprises, les marchés publics riment trop souvent avec procédures interminables ou complexes. Or, ces TPE/PME composent la majeure partie de notre tissu économique.

Saint-Louis Agglomération a donc décidé de leur faciliter la vie.

UN GUIDE POUR TOUT COMPRENDRE

L'Agglomération a mis en ligne sur son site web un guide pratique, illustré et complet, à télécharger ou consulter librement sur www.agglo-saint-louis.fr, rubrique SAINT-LOUIS Agglomération, marchés publics, grâce auquel les entreprises pourront constituer pas à pas leur dossier de candidature, et déposer une offre.

L'EXPÉRIENCE D'UN RÉSEAU POUR PROMOUVOIR LA COMMANDE PUBLIQUE

Saint-Louis Agglomération a également adhéré au « Réseau Commande publique Grand Est » pour bénéficier de l'expérience combinée de plusieurs dizaines d'acheteurs répartis sur tout le Grand Est. Le but de ce réseau est d'assurer la promotion de la commande publique auprès des opérateurs économiques, notamment PME/TPE, mais aussi de diffuser de nouvelles pratiques d'achats écoresponsables et innovantes au travers d'événements, de formations, de séminaires ou encore d'une plateforme répertoriant les marchés publics lancés dans toute la région : <https://www.apoge.org/>

UN COUP DE POUCE POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN

Développer les transports en commun, l'autopartage, créer des pistes cyclables, des aires de covoiturage... : pour pouvoir financer tous ces projets, Saint-Louis Agglomération a instauré début janvier le « versement mobilité ».

Le versement mobilité est, depuis 2019, le nouveau nom du versement transport créé dans les années 1970 au profit des grandes agglomérations pour financer les transports en commun. Aujourd'hui, il est étendu à tous les modes de transport doux.

C'est une contribution versée par toutes les entreprises privées ou publiques du territoire qui emploient plus de 11 salariés. Elle correspond à 0,6 % de la masse salariale.

Elle est collectée par l'URSSAF qui la reverse à Saint-Louis Agglomération. Les fonds ainsi récoltés seront affectés à l'amélioration de la mobilité pour proposer aux habitants et aux salariés une offre de transports plus respectueuse de l'environnement.



© DIMEGLIO Jean-Philippe

VIVRE L'ÉMOTION DES JEUX OLYMPIQUES

Saint-Louis Agglomération est « Terre de jeux 2024 ». Notre territoire a obtenu ce label en septembre dernier.

À ses côtés, les communes de Buschwiller, Héringue, Huningue, Saint-Louis, Schlierbach et Village-Neuf ont elles aussi été labellisées par le comité d'organisation des Jeux Olympiques qui se dérouleront à Paris du 26 juillet au 11 août 2024.

Ce label valorise les collectivités qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien des habitants. C'est ce que Saint-Louis Agglomération s'attache à faire à travers ses équipements sportifs et ses animations comme la fête du sport. Avec ce label, elle s'engage à associer les habitants à cette aventure olympique pour qu'ils puissent vivre l'émotion de ces jeux et profiter des bienfaits de l'activité sportive.

Cela se traduira par de multiples animations, par exemple, des séances de découverte d'une discipline sportive ou des sports paralympiques, la création d'épreuves sportives intergénérationnelles, des rencontres avec des sportifs...

Pour en savoir plus : www.paris2024.org/fr/label-terre-de-jeux-2024



À NOTER

Ouverture du centre nautique Pierre de Coubertin de Saint-Louis le 28 mai 2023

DES PROJETS POUR LE QUARTIER DU LYS

Un appel à projets a été lancé à Saint-Louis Agglomération pour imaginer le visage du futur quartier du Lys à Saint-Louis. Les lauréats seront connus l'été prochain.

Saint-Louis Agglomération a lancé en janvier un appel à projets pour le quartier du Lys. L'objectif est de sélectionner, courant mars, des candidats (architectes, bureaux d'études) qui proposeront des projets d'aménagement urbain pour ce quartier. Priorité à l'innovation ! Les candidats devront imaginer un nouveau quartier d'affaires trinationales, un lieu où cohabitent harmonieusement des usages mixtes en matière d'enseignement supérieur, de Recherche et Développement, de développement économique, de bureaux, et des dispositifs générateurs d'attractivité (équipements sportifs, culturels, d'art, de santé, de bien-être, etc.). Les candidats devront aussi proposer des solutions en lien avec les mobilités décarbonées et complémentaires de l'offre déjà présente permettant de renforcer l'attractivité de notre territoire en lui offrant une nouvelle « porte d'entrée ».

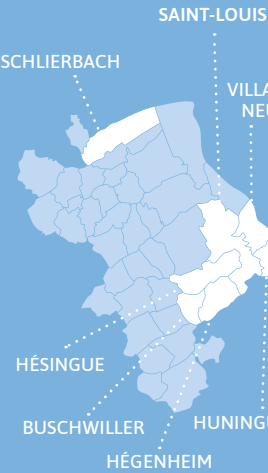


Les projets devront être remis en juin et les lauréats seront désignés en juillet. Suivra alors une phase de co-construction des projets entre SLA et les lauréats.

Pour en savoir plus : www.agglo-saint-louis.fr/fr/appele-a-projets-quartier-lys-a-saint-louis/

LE QUARTIER DU LYS EN CHIFFRES

- 125 000 m² de services (commerces, bureaux, campus...)
- 35 000 m² pour l'habitat (logements et résidences pour étudiants)
- 20 000 m² d'équipements
- 27 hectares



AGIR ENSEMBLE POUR LA BIODIVERSITÉ

Six communes se sont associées à Saint-Louis Agglomération pour protéger la biodiversité. Elles ont déposé une candidature commune à l'appel à projets « trame verte et bleue »*.

À l'appel de Saint-Louis Agglomération, Helfrantzkirch, Huningue, Saint-Louis, Schlierbach, Sierentz et Village-Neuf ont souhaité conjuguer leurs efforts pour mener des actions concrètes pour la biodiversité. Une étude est en cours pour faire un état des lieux, répertorier les trames vertes et bleues existantes à l'échelle de l'agglomération, puis définir les actions à mener pour restaurer et protéger ces espaces de biodiversité.

Cette initiative a été lancée par SLA dans le cadre de l'appel à projets « Trame verte et bleue » pour préserver la biodiversité, menacée par les activités humaines.

À QUOI SERT UNE TRAME VERTE ET BLEUE ?

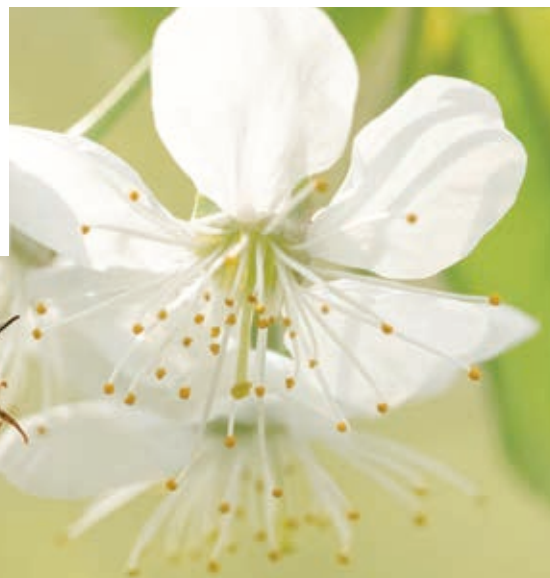
Travailler sur les trames vertes et bleues consiste à planter des haies, des arbres, à restaurer des mares et des zones humides et à entretenir des plaines, bref,

à mettre en place tout un environnement permettant aux espèces animales et végétales de se déplacer et aux milieux naturels de fonctionner entre eux.

La biodiversité est essentielle car elle assure oxygène, nourriture, eau potable, matières premières, remèdes à certaines maladies, protection contre les risques environnementaux (inondations...).

Pour en savoir plus, rendez-vous en mai à la médiathèque La Citadelle à l'occasion du Mois de la biodiversité.

*Appel à projets lancé par la Région Grand Est, la DREAL, l'Office français de la biodiversité et l'Agence de l'eau



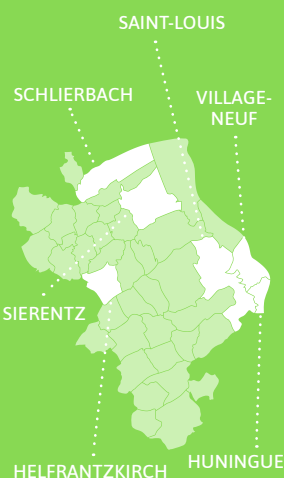
LE MOIS DE LA BIODIVERSITÉ À LA MÉDIATHÈQUE LA CITADELLE

- **Deux expositions**, l'une sur le climat (phénomènes météorologiques), les menaces (effet de serre, couche d'ozone...) et les actions à mener au quotidien, et l'autre sur la biodiversité, indispensable au maintien des grands équilibres écologiques. => Du 18 avril au 16 mai, entrée libre aux horaires d'ouverture de la médiathèque
- **Un atelier** collaboratif, ludique et scientifique : la Fresque de la biodiversité => Le 28 avril à 19 h
- **Conférence** le « Potager du paresseux » par Didier Helmstetter => Le 5 mai à 18 h
- **Journée troc de plantes** => Le 6 mai journée
- **Balade contée** autour de la médiathèque => Le 10 mai après-midi suivie d'un goûter partagé
- **Projection** du film Le chêne => Le 12 mai à 19 h

Médiathèque la Citadelle, 6a rue du Moulin, 68510 Sierentz
03 89 83 83 20 - <https://mediatheque.agglo-saint-louis.fr>

Et aussi :

- une large sélection d'ouvrages sur la biodiversité pour petits et grands ;
- une malle météo (ouvrages, matériels et outils pour comprendre le climat et les enjeux derrière le dérèglement climatique) ;
- une grainothèque pour apporter ou échanger vos graines (fruits, légumes, plantes ornementales...).



FICHE PRATIQUE n°6



Nous vous proposons de retrouver régulièrement nos fiches pratiques « L'Agglo en vert » pour guider l'écocitoyen qui est en vous !

SE METTRE AU VÉLO

Faire des économies, se garer facilement, agir contre le changement climatique... : il y a plein de bonnes raisons de passer au vélo. Voici les détails de quelques atouts de la petite reine.

Atout #1

Pédaler pour sa santé

Rien de tel que le vélo pour rester en bonne santé ou retrouver la forme. Adieu la sédentarité, bonjour le bien-être !

Moins de maladies

- 30 minutes de vélo par jour pour réduire :
- de 29 % à 41 % le risque de décès précoce
 - de 40 % le risque de diabète de type 2
 - le risque de maladies cardio-vasculaires

Un cerveau mieux oxygéné

- = une meilleure mémoire
- = une meilleure concentration

Une source de bien-être

La sécrétion d'endorphines

- = moins de stress, d'anxiété, de risque de dépression
- = la prévention de maladies professionnelles comme le burn-out

Atout #2

Lutter contre la pollution de l'air et la pollution sonore

Remplacer la voiture par le vélo, un geste salubre pour réduire la pollution et sauver des vies !

- le transport routier représente 35 % du total des gaz à effet de serre du territoire
- 48 000 décès par an liés à la pollution de l'air en France

Atout #3

Faire des économies

Une automobile est synonyme de gaspillage : gaspillage d'argent, gaspillage de temps. Avec le vélo, vous économisez :

de l'argent

Plus d'essence à payer. 4 pleins d'essence représentent le prix d'un vélo neuf

les frais d'entretien de la voiture

(révisions, contrôles techniques...)

du temps

Pas d'embouteillage ou de parking à chercher.

Sur les petites distances, le vélo est plus rapide que la voiture.
3 km = 10 minutes à vélo





UNE FEUILLE DE ROUTE POUR ACCOMPAGNER LES FAMILLES

Faciliter la vie des parents et permettre l'épanouissement des enfants grâce à des services adaptés à leurs besoins, c'est l'objectif du plan d'action adopté par les élus de Saint-Louis Agglomération en décembre dernier.

Fin 2021, Saint-Louis Agglomération a lancé avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) un état des lieux des services aux familles afin d'établir un plan d'action pour les développer. Une démarche marquée notamment par une enquête en ligne auprès des parents (lire Mieux ensemble n°26, juillet 2022) et des réunions de travail sous la houlette de Bernard Kannengieser et Philippe Ginder, présidents respectivement des commissions Petite enfance et Jeunesse. Le fruit de leur réflexion va se concrétiser dès cette année, à travers trois thèmes :

- la petite enfance : promouvoir le métier d'assistant(e) maternel(le), encourager la création de maisons d'assistant(e)s maternel(le)s, permettre la découverte des métiers de la petite enfance... ;
- l'enfance-jeunesse : rendre les accueils de loisirs encore plus attractifs, valoriser les métiers de

- l'animation, renforcer l'aide aux jeunes pour passer le BAFA... ;
- la parentalité : développer le soutien aux parents sur tout le territoire, les sensibiliser aux questions de santé des enfants...

VOUS AVEZ DIT « CTG » ?

La démarche menée par Saint-Louis Agglomération s'inscrit dans une « convention territoriale globale » (CTG) signée pour 5 ans avec la CAF, dont l'objectif est de construire un projet social en associant les habitants et les acteurs du territoire.

DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE NÉCESSAIRES

Saint-Louis Agglomération, tout comme les ménages et les entreprises, n'est pas épargnée par l'explosion des prix de l'énergie. Elle a adopté en octobre dernier un plan d'économies, s'engageant à réduire sa consommation d'au moins 10 %.

Elle a dû pour cela trouver un équilibre entre sobriété énergétique et confort des usagers et des agents, que ce soit dans les piscines (lire en page 4), dans

les différents locaux (19°C, sauf dans les crèches, à 21 °C) et espaces publics (extinction nocturne de l'éclairage public des parkings, sauf à la clinique des 3-Frontières et au Palmrain...). Des stickers écogestes ont été mis en place dans tous les bâtiments et les agents appelés à se mobiliser pour réduire la consommation d'énergie.



RETOUR AUX SOURCES DE NOTRE HISTOIRE ET DE NOS LÉGENDES (6)

UFFHEIM, LE VILLAGE AUX MOULINS

5 : c'est le nombre de moulins à farine ou à huile classés « Monuments historiques » présents à Uffheim. Un patrimoine exceptionnel jailli grâce aux eaux du Sauruntz, du Fischbach et de leurs affluents. Ils témoignent de la maîtrise des ressources naturelles qu'ont déployée les femmes et les hommes des temps passés.

Les bâtiments des moulins actuels ont tous vu le jour après la guerre de Trente Ans (1618-1648), mais certains ont une histoire plus ancienne, comme l'Obermuhl, cité pour la première fois en 1284.

Ils ont vaillamment rempli leur mission pendant des siècles, voyant sans cesse leurs installations

améliorées, notamment au XIX^e siècle, avant de fermer entre les deux guerres mondiales (Obermuhl, Fuchsmuhl, Mittelmuhl) ou juste après (Mattenmuhl, Werbenmuhl).

Il vous suffit de déambuler dans les rues d'Uffheim pour admirer ce patrimoine unique. Vous verrez même un moulin d'époque dans sa configuration d'origine : il s'agit du Mattenmuhl, un bel édifice à colombages qui conserve son canal usinier. Celui-ci actionnait les roues au moyen d'une spectaculaire chute d'eau de 3 mètres. Les machineries et pierres de meules y sont également conservées.



Moulin du Mattenmuhl à Uffheim

LES MOTS D'ICI

“ D'Ohra litta m'r
Les oreilles me tintent ”

Une contribution de Sylviane Spindler-Liégeon

Avec le mot Ohr me reviennent des expressions entendues autrefois comme :

Leg di uf 's Ohr : va te coucher

Schrib d'r däs hinter d'Ohra : tiens-toi le pour dit

Eim d'Ohre lira : tirer les oreilles à quelqu'un

Si han's dick hinter da Ohra : ils sont malins

Si sin no nit druga hinter da Ohra : ce ne sont que des blancs-becs

A fin Ohr : avoir l'oreille fine

**d'Ohra spitza wia na Häs wenn er im Bür im
Chrütt sitzt :** dresser l'oreille

's isch mir z' Ohr chu däss : il m'est revenu que
Eim ebbis z'Ohra tràga : rapporter quelque chose à quelqu'un

Ìm Teifel a Ohr àbschwatza : bavarder de manière ininterrompue



VOS INFOS PRATIQUES



NOUS VOUS ACCUEILLONS

- du lundi au jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h
- le vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30

Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél. : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail :
direction@agglo-saint-louis.fr

À CÔTÉ DE CHEZ VOUS

Pôle de proximité de Sierentz

57, rue Rogg-Haas
68510 Sierentz
Tél. : 03 89 28 54 28
pole-sierentz@agglo-saint-louis.fr

Bureaux ouverts :
mardi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
mercredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
jeudi : de 9 h à 12 h
vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Informations et démarches administratives :

- Antenne Assainissement et Eau de Sierentz
- Transports publics et transports scolaires
- Déchets
- Sentiers de balade et pistes cyclables
- Relais Petite Enfance et crèches
- Accueils de loisirs, séjours et animations jeunesse pendant les vacances scolaires
- Piscine couverte et Centre nautique
- Promotion de l'Alsacien

Antenne Assainissement et Eau de Hagenthal-le-Bas

2, rue Oberdorf - 68220 Hagenthal-le-Bas ➤ Tél. : 03 67 35 72 50

Espaces France Services

Sierentz

17, rue Rogg-Haas 68150 Sierentz
➤ 03 67 27 01 30
➤ france-services-sierentz@agglo-saint-louis.fr

Ranspach-le-Bas

14, rue de Belfort 68730 Ranspach-le-Bas
➤ 03 67 93 00 22
➤ france-services-ranspachlebas@agglo-saint-louis.fr

Bureaux ouverts :

- lundi : de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- mardi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- mercredi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h
- jeudi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h
- vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Des permanences sont également assurées par certains partenaires (impôts, ADIL68, France Rénov', conciliateur de justice, Mission locale, etc.).

INTRAMUROS

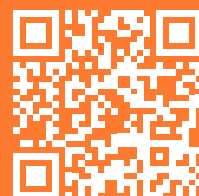
- Pour avoir toutes les infos sur votre territoire téléchargez notre application IntraMuros



TOUTE L'ACTUALITÉ DE L'AGGLO

www.agglo-saint-louis.fr
et sur les réseaux sociaux

Toute l'actualité de Saint-Louis Agglomération
Informations pratiques - Documents à télécharger...



©GASPR Kembs

UNE NOUVELLE FAÇON DE CONSOMMER, AVEC LE GASPR

Des produits bons, bio et locaux, c'est ce que vous propose le Groupe d'Achat Solidaire du Pays Rhénan (GASPR), grâce à sa plateforme en ligne qui rapproche producteurs locaux et habitants.

Comment consommer de façon écoresponsable ? Où trouver des aliments qui n'ont pas fait le tour de la planète ? La solution tient en cinq lettres : GASPR.

L'idée de ce groupe d'achat solidaire « a émergé en 2018, au sein du Groupe local Colibris*. Nous étions quelques membres désireux de changer notre manière de nous alimenter, en respectant l'environnement et en soutenant les producteurs locaux, se souvient Fatima-Zahra Jeannerat, présidente du GASPR. Il fallait une alternative concrète à la grande distribution pour trouver des produits bio, locaux, et à des prix abordables ».

Et c'est ainsi qu'est né le GASPR, avec le soutien de la commune de Kembs qui a mis un local à sa disposition. Aujourd'hui, le groupe réunit 52 producteurs qui proposent fruits, légumes, produits d'entretien, d'hygiène, cosmétiques, décoration...

ÉTHIQUE ET SOLIDARITÉ

Le groupe a séduit 45 adhérents et près de 500 sympathisants qui prêtent leurs bras lors d'actions telles qu'animations, plantations d'arbres...

Fidèle à son ADN éthique, le GASPR « fait don de paniers gratuits pour des personnes dans le besoin. Chacun peut également, lorsqu'il commande sur la plateforme, ajouter un produit supplémentaire qui sera donné », explique Fatima-Zahra.

Alors, si vous aussi vous voulez consommer autrement, rendez-vous sur www.gaspr.eu

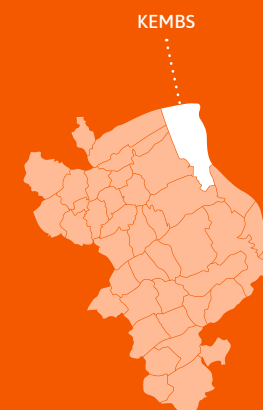
*Mouvement citoyen de dimension internationale pour une société écologique et solidaire

Mode d'emploi

1. Adhérez au GASPR
2. Commandez vos produits sur la plateforme d'achat en ligne
3. Récupérez votre commande le samedi matin (10 h - 12 h) au local rue de la Promenade à Kembs-Loechlé.

DES IDÉES PLEIN LE PANIER

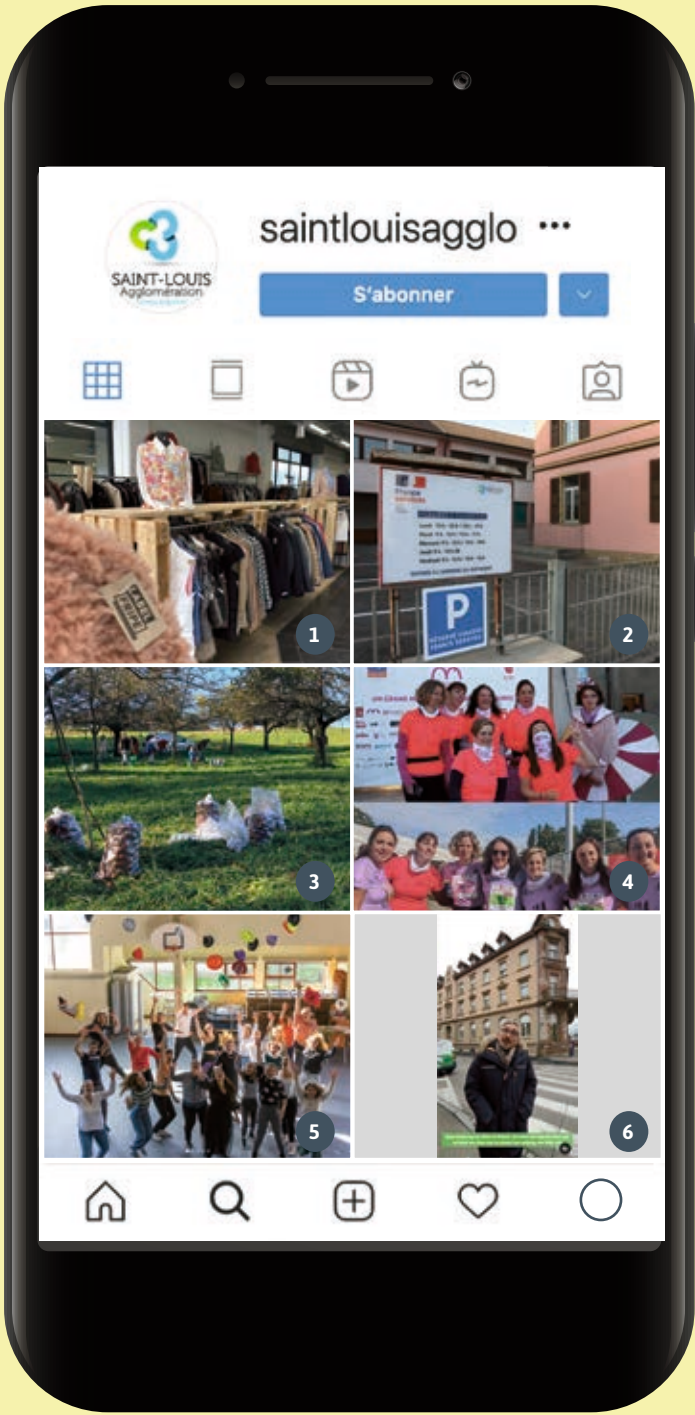
Avec trois autres collectifs (G'Rhin de Sel, Tzama et les Colibris), le GASPR a donné vie à un magnifique projet, l'Archipel, un lieu qui réunit un espace pour la culture de légumes bio, une grainothèque, une cuisine pédagogique... Il permet de concrétiser une dimension chère à Fatima-Zahra, « la transmission. L'objectif est de reconnecter les enfants à la terre et au vivant ». Ils sèment, plantent et arrosent les légumes aux côtés du maraîcher, Julien. Leur première récolte, en 2022, est plus que prometteuse : 1 t de pastèques, 545 kg de melons, 800 kg de potimarrons, 600 kg de courges butternut...





VOUS AVEZ AIMÉ...

Nos publications les plus appréciées sur Instagram



1 OUVERTURE FRIPERIE SAINT-LOUIS

www.instagram.com/p/CLIUkOooSju/

2 OUVERTURE ESPACE FRANCE SERVICES À RANSPACH-LE-BAS

www.instagram.com/p/CjPMW4bli1I/

3 JOURNÉE DES «PAS PERDUS»

www.instagram.com/p/Ck43yWzItV_/

4 COURSE DES AGENTS SLA «LA MULHOUSIENNE»

www.instagram.com/p/Ci4BMwBIMwm/

5 FORMATION GÉNÉRALE AU BAFA

www.instagram.com/p/CkxJbpdsQh/

6 LES TROIS ROIS

www.instagram.com/p/CnESLUqMpDn/



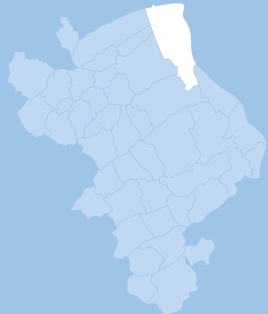
Dites-nous ce que vous pensez de cette nouvelle formule de votre journal intercommunal sur les réseaux sociaux de Saint-Louis Agglomération



Photo réalisée par Élodie Raedersdorff, au bord du canal à Kembs.

Secret, insolite, charmant, étonnant... Vous aussi, envoyez vos plus belles photos de notre territoire à communication.archives@agglo-saint-louis.fr. Notre équipe sélectionnera et publiera les plus beaux clichés dans les prochains numéros.

KEMBS



Saint-Louis Agglomération recrute :

IL Y A **FORCÉMENT** UN EMPLOI POUR **VOUS !**

CONDUCTEUR DE VÉHICULE POIDS LOURDS

à la direction des déchets ménagers
(pré-requis obligatoire : Permis C)
> personnel permanent +
saisonnier

MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR

à la direction des sports
> personnel permanent +
saisonnier

ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

aux multi-accueils

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

aux multi-accueils

TECHNICIEN INFRASTRUCTURES

à la direction du patrimoine et
des infrastructures

RESPONSABLE DES MARCHÉS PUBLICS ET ACHATS

à la direction de la commande
publique

CHARGÉ(E) DE MISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

à la direction de la stratégie et
de la prospective

COORDONNATEUR BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

à la direction des finances

Envoyez vos CV sur
recrutement@agglo-saint-louis.fr

CONSULTEZ
NOS OFFRES SUR



www.agglo-saint-louis.fr
=> offres-emplois